me 4 chefs distincts :—Le 1er, que le prisonnier Jalbert a porté un coup de sabre au défunt, et qu'il était alors aidé, assisté et encouragé par les trois autres ; le 2d. que le nommé Jean Baptiste Maillet, ayant un sabre à la main, le prisonnier, accompagné des deux autres, l'aidait, l'assistait et l'encourageait à commettre le meurtre ; le 3e, que le nommé Joseph Pratte, ayant un sabre à la main, le prisonnier, ainsi que les deux autres, étaient là présens, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre ; et le 4e, enfin, que le nommé Louis L'Hussier ayant tiré un coup de fusil sur le défunt, Jalbert et les deux autres étaient la présens, l'aidant, l'assistant et l'encourageant à commettre le meurtre. Que tous quatre sont également coupables ; qu'ils ont tous quatre, ou aidé, ou agi, ou participé. (M. le Solliciteur Général parle avec un sang froid digne de remarque.)

Que lui, (Mr. le Solliciteur Général,) n'a pas besoin de leur rappeler qu'ils ne doivent baser leur *verdict*, que sur les témoignages, laissant de côté tout ce qu'ils auraient pu entendre de cette affaire, jusqu'au moment où ils sont entrés dans la boîte. Qu'il n'existe point de devoir plus important que celui dont ils sont chargés, dans cette circonstance solennelle, puisque, non seulement ils ont entre leurs mains, la vie d'un de leurs frères, mais encore les intérêts de la société toute entière, dont ils sont les représentans, et à laquelle ils sont tenus de rendre justice, tout en la rendant à leur Dieu, au prisonnier et à eux mêmes."

Mr. le Solliciteur Géneral passe ensuite aux faits qui seront prouvés par la Couronne :—

" Vous vous rappelez probablement qu'en Novembre 1838, un détachement de troupes, sous le commandement du Colonel Gore, marcha sur St. Denis. Le Lieutenant Weir, du 32e régiment de Sa Majesté, qui était alors à Montréal, reçut ordre d'aller à Sorel, ayant avec lui des dépêches pour le Colonel Gore. Il partit donc le 22 Novembre, par terre, dans l'espoir de se rendre à Sorel, avant le départ du Colonel Gore. Ses espérances furent déçues, et il n'arriva que le soir, après le départ du Colonel Gore, qui était parti par eau.— Empressé de le rejoindre, il prit une voiture dans l'intention de rattrapper les troupes, sur leur route à Saint Denis. Il est bon de vous observer qu'à la distance d'environ 4 milles de Sorel, le chemin se divise en deux branches, dont l'une est plus longue que l'autre. Le Lieutenant Weir, présumant sans doute que le Colonel Gore avait pris le chemin le plus court, passa par ce chemin : mais le Col. Gore ayant pris l'autre, le Lieutenant Weir ne put le rejoindre. Chemin faisant, il fut arrêté par une garde qui était postée dans l'endroit, et conduit, comme prisonnier, chez le Dr. Nelson. Ce dernier donne ordre qu'on le mène à St. Charles, comme prisonnier, sous la charge de Jalbert. et des trois autres. Arrivé chez le Dr. Nelson, on lui lie les mains ; puis, on le fait embarquer dans un *waggon*. Ils sont à peine rendus à une certaine distance de la maison qu'une suite d'événemens ont lieu. Peu de temps après leur départ de la maison, le conducteur avait délié les mains du défunt. Arrivés près de l'Eglise, une conversation a lieu entre les parties ; Mr. Weir saute hors de la voiture, et est frappé par le nommé Maillet, qui avait un sabre à la main. Le défunt était alors prisonnier, seul, attaché par une *strappe*, et sous la garde du prisonnier Jalbert, qui était, dans ce moment, à cheval, un sabre à son côté, et qui criait aux autres : " *Tuez-le !*